

Décision DAJ2025-353

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche**  
relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu le décret du 1er février 2023**  
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu la décision DAJ2023-318, modifiée**  
relative à l'organisation des services centraux de l'Inserm

**Vu la décision DAJ2022-135**  
relatif à l'organisation du Département des Affaires Financière de l'Inserm

**Vu la décision DAJ2025-263**  
nommant Monsieur Samuel BRUNET Directeur du Département des Affaires Financières de l'Institut  
national de la santé et de la recherche médicale

**DECIDE :**

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est accordée par Monsieur Didier SAMUEL,  
Président-directeur général de l'Inserm, à Samuel BRUNET, Directeur du  
Département des Affaires Financières afin, dans les limites des attributions dudit  
Département et le cas échéant dans le système d'information financier de l'Inserm,  
de :

- constater les droits et les obligations de l'établissement,
- signer ou valider tous actes ou documents administratifs ou financiers,
- engager, liquider et ordonner les dépenses et,
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer correspondants.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE  
LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier Samuel